

Communauté de Communes Cœur de Garonne

12 Rue Notre Dame - 31370 Rieumes

Pôle Développement Territorial
31 Promenade du Campet – 31220 Cazères



RÉUNION COMMISSION CULTURE/TOURISME

RÉCAPITULATIF

DATE DE RÉUNION	TYPE DE REUNION	ANIMÉE PAR
5 février 2018	Commission Tourisme-Culture	TOFFOLON Joseph, BOUTONNET Caroline, DESPIS Cécile, BOSCHUNG Audrey et FONTBONNE Marie-Noëlle
HEURE DE CONVOCATION	LIEU DE RÉUNION	
18h00	Maison de la Terre - POUCHARRAMET	

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- **Participants** : liste émargement jointe

HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
18h00	20h30

ORDRE DU JOUR

SUJET	DÉTAIL
1)	Introduction par M. Benoit CASTAING, Maison de la Terre
2)	Présentation de Mme Audrey BOSCHUNG et Mme Marie-Noëlle FONTBONNE
3)	Préambule
4)	Schéma d'accessibilité
5)	Salle Denis Paunéro
6)	Budget Culture et budget Tourisme
7)	Questions diverses : <ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) et adhésion- Présentation de l'association Les Fous du Bois et convention- Le « Savestival »
8)	Point Agenda

1) INTRODUCTION DE M.BENOIT CASTAING

Avant de commencer la réunion, Monsieur TOFFOLON remercie les membres de la Maison de la Terre pour avoir accueilli gracieusement la commission Culture-Tourisme.

M. Benoit CASTAING, salarié de l'association de La Maison de la Terre présente rapidement le programme des animations culturelles à venir. Benoit CASTAING met à disposition un carton avec le programme de janvier à juin 2018, les membres de la commission sont ainsi invités à récupérer des programmes afin de les diffuser dans leurs communes.

2) PRESENTATION DE MME AUDREY BOSCHUNG ET MME MARIE-NOELLE FONTBONNE

Cécile DESPIS annonce que le service culture-tourisme de la Communauté de communes s'étoffe. En effet, le poste de chargée de mission culture, créé en 2013, occupé par Mme Fanny SARICA et vacant depuis son départ, en septembre 2017, a été remplacé par Mme Audrey BOSCHUNG.

→ *Présentation Audrey BOSCHUNG – Chargée de mission Culture*

Le poste de Mme Brigitte BAZIN, qui existant sur l'ancienne CCLT depuis 2010 est occupé, depuis avril 2017, par Mme Marie-Noëlle FONTBONNE en remplacement de Mme Brigitte BAZIN actuellement en longue maladie. Vu l'évolution de la compétence tourisme, ce poste n'a pas été transféré à l'OTI Cœur de Garonne. Ce poste est devenu un poste de chargé de mission tourisme.

→ *Présentation Marie-Noëlle FONTBONNE – Chargée de missions Tourisme*

3) PREAMBULE

Cécile DESPIS rappelle les récentes décisions prises en conseil communautaire et bureau communautaire.

➤ **Décisions prises lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2017 :**

- **Autorisation** donnée au Président de signer les **conventions de remboursement des frais engagés en 2017 par les communes sur la compétence « Tourisme »**

Communes concernées : Boussens, Cazères, Couladère, Le Plan, Martres-Tolosane, Mauran, Mondavezan, Montberaud, Montclar-de-Comminges, Palaminy, Plagne, Saint-Michel et Sana.

- **Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Intercommunal** Cœur de Garonne. Cette convention a été signée le 18 décembre 2017 par les deux parties.

➤ **Décisions prises lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2018 :**

- **Validation du stage de Laurie Duprat du 12 février au 1er juin 2018 (4 mois)**

L'objectifs du stage : aider à la mise en réseau des acteurs culturels du territoire Cœur de Garonne et identifier les orientations de communication. Pour cela, Laurie DUPRAT sera en charge de :

- réaliser le **recensement des acteurs culturels** du territoire en lien avec les 48 communes membres
- **établir un « questionnaire »** à destination des acteurs culturels afin d'identifier leurs besoins et attentes en matière culturelle sur le territoire
- Porteurs de projets culturels : aide pour la communication
- Créer une fiche « Aide à la communication » à destination des porteurs de projets culturels

- Créer des supports de communication

- **Décisions prises lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2018 :**
 - **Règlement d'attribution des subventions 2018 – Service Culture**

Modifications apportées : enlever tout ce qui concerne les subventions directes aux établissements scolaires.

Les modifications réalisées sont :

Article 2 / bénéficiaires - les collectivités locales et/ou institutions du territoire (hors établissements scolaires),

Article 4 / critères de pondération - réflexion sur la dimension transversale de son action, partenariat avec les acteurs locaux autre que culturels (acteurs sociaux...).

- **Décisions prises lors du Bureau du 9 janvier 2018 :**

Suite à la dernière réunion de la commission Tourisme/Culture, les membres ont souhaité que la question de la gestion des salles de la case de Montserrat soit tranchée en bureau communautaire. Les élus ont donc acté la mise à disposition des salles du BIT de Cazères à l'OTI Cœur de Garonne.

Une convention de mise à disposition des bâtiments des BIT à l'OTI Cœur de Garonne est en cours de rédaction.

4) SCHEMA D'ACCESSIBILITE

Caroline BOUTONNET informe les membres de la commission que le schéma d'accessibilité est présenté à toutes les commissions afin que chaque conseillers communautaire puisse l'approuver lors du prochain conseil communautaire.

- **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDASP)** élaboré en décembre 2017 :
Diagnostic décliné pour le territoire de chaque PETR
Programme d'actions : 5 grandes orientations mis en avant :
 1. Organiser un **premier accueil de proximité** sur les territoires
 2. Garantir un **égal accès au numérique** pour tous
 3. **Favoriser l'accès** aux **services publics essentiels**
 4. **Favoriser la coordination des services de mobilité, transports et déplacements**, et compléter l'offre existante par les **nouveaux usages**
 5. **Soutenir la revitalisation économique** pour **maintenir** ou **renforcer** les **services marchands actuels**

Le conseil départemental a sollicité l'**avis** de la Communauté de Communes pour d'éventuelles **observations** et **propositions** sur ce document. Ce document a donc été transmis par mail à **l'ensemble de la commission le 26 janvier**. A ce jour, aucune remarque et suggestion n'a été formulé par les membres de la commission.

Caroline Boutonnet rappelle que M. Christian CAZALOT a participé au comité de pilotage et qu'il peut répondre à certaines interrogations concernant le schéma d'accessibilité.

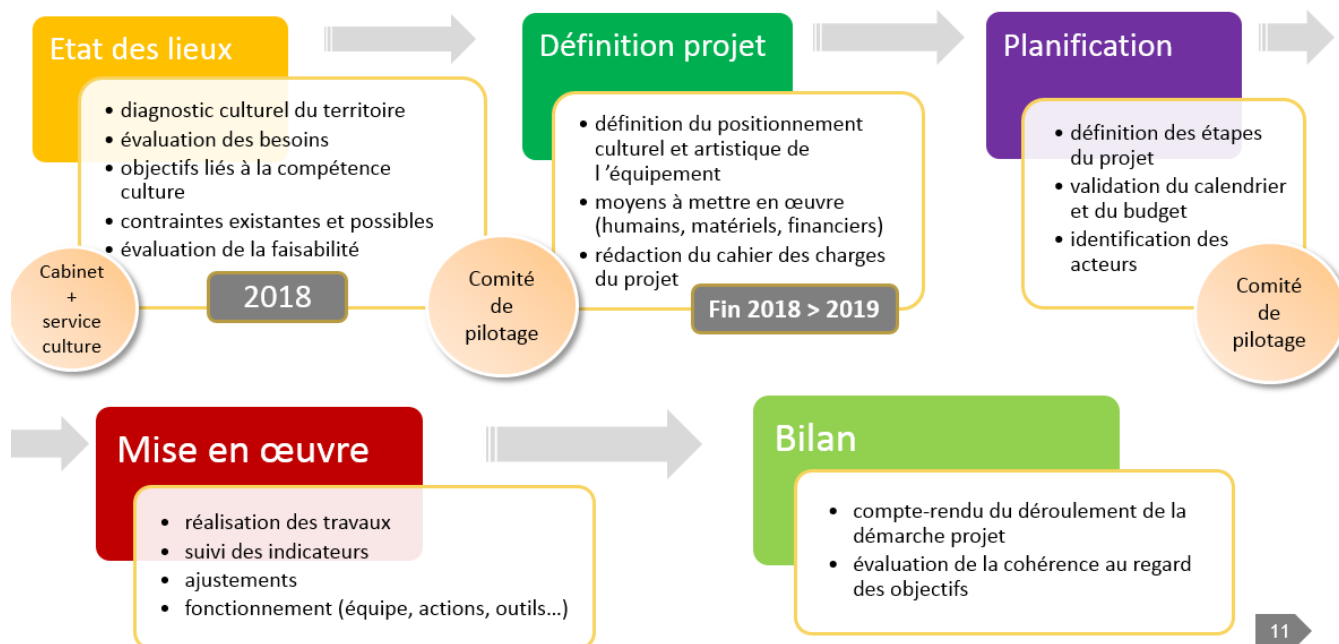
5) SALLE DENIS PAUNERO

M. TOFFOLON précise qu'il est essentiel de définir un projet culturel avant de lancer les travaux de réhabilitation du lieu et remercie M. Pierre LAGARRIGUE, Vice-président de la Communauté de communes Cœur de Garonne en charge des grands travaux, pour sa présence à cette commission.

Audrey BOSCHUNG rappelle le contexte :

- La salle Denis Paunéro (ERP) à usage de cinéma/salle de spectacle, propriété de la commune de Rieumes, est fermée depuis le 30 juin 2012 après un avis défavorable de la commission de sécurité de Muret.
- Une mise en conformité est indispensable à une nouvelle exploitation.
- La commune de Rieumes cède ce lieu à la Communauté de Communes Cœur de Garonne (*acte notarié en cours*) pour mener une réflexion autour d'un projet culturel d'intérêt communautaire.
- Objectifs : un nouveau projet culturel et réouverture de la salle Denis Paunéro.

Voici la démarche proposée aux membres de la commission :



Audrey BOSCHUNG précise que le COPIL (COmité de PILotage) est un maillon essentiel et qu'il est important de le constituer de manière transversale.

M. LAGARRIGUE informe les membres de la commission qu'un diagnostic de la salle Denis Paunéro a déjà été fait par la commune de Rieumes. Il transmettra ces données à Audrey BOSCHUNG et Cécile DESPIS.

Il a été convenu que nous pourrions nous adjoindre des conseils du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) lorsque le projet culturel sera défini.

M. TOFFOLON assure que la Communauté de communes travaillera avec la commune de Rieumes dans le cadre de ce projet.

Suite à la proposition de M. AKA, M. TOFFOLON propose de constituer le COPIL ce soir. Voici donc la composition des membres des élus pour le COPIL « Salle Denis Paunéro » :

- M. Loïc GOJARD
- Nathalie FOURAIGNAN
- M. Alain AKA
- M. Thierry CHANTRAN

Cécile DESPIS propose de solliciter la DRAC, le Pays Sud Toulousain et d'intégrer au COPIL des associations culturelles du territoire: Avancez Culturel, La Maison de la Terre, Clari'Jazz...

6) BUDGET CULTURE – BUDGET TOURISME

Cécile DESPIS et Caroline BOUTONNET présentent les budgets du service. Caroline BOUTONNET précise que les budgets qui vont être présentés ne sont que des propositions et qu'il y a ensuite une procédure de validation par la commission finances, le bureau et le conseil communautaire.

Un arbitrage final sera incontournable afin de pouvoir équilibrer le budget général de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

BUDGET – CULTURE :

PREMIÈRE PROPOSITION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 : DÉPENSES DE **FONCTIONNEMENT** – SERVICE CULTURE

CHAP.	ARTICLE	MONTANT	DÉTAIL
011	60623 Alimentation	600,00	Organisation réceptions réunions, demi-journées avec des partenaires, etc.
011	60632 Fournitures petit équipement	600,00	Equipements précis liés à la culture (cimaises, banderoles, akilux, etc.)
011	617 Etudes	20 000,00	Bureau d'étude pour diagnostic culturel territoire / salle Denis Paunéro
011	6182 Documentation générale	300,00	Abonnement revues culturelles (157 € : La Scène 40€ / an + <u>Jurisculture</u> 42 € / an + <u>Nectart</u> 75 € pour 18 mois) + autres (type abonnements en ligne)
011	6184 Versements à des organismes de formation	300,00	Idem que BP 2017
011	6188 Autres frais divers	10 000,00	Organisation d'actions culturelles portées directement par la CC
011	6226 Honoraires	2 000,00	Aide juridique pour conventions avec les associations
011	6232 Fêtes et cérémonies	3 000,00	Organisations de journées en lien avec les associations culturelles pour rencontres et création de lien
011	6237 Publications	600,00	Communication
011	6251 Voyages et déplacements	300,00	
011	6262 Frais de télécommunications	400,00	Téléphone portable service culturel
33	6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres	88 860,00	Enveloppe aux associations (1,50 € par habitant) + Maison de la Terre (22 000 €)
Demande de valorisation d'un stagiaire pour 10 mois – dont Laurie Duprat			

PREMIÈRE PROPOSITION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 : DÉPENSES D'**INVESTISSEMENT** – SERVICE CULTURE

OPÉ.	ARTICLE	MONTANT	DÉTAIL
33	203 Frais d'étude	15 000	Architecte salle Denis Paunéro
33	2183 Matériel de bureau et informatique	1 700,00	Ordinateur portable (1 300 €) + appareil photo (400 €)
33	2188 Autres	2 000,00	Supports de communication (drapeaux sur pied, roll-up, etc.)

Suite à la présentation de la première proposition du budget culture, M. DEPRez s'interroge sur le montant alloué à la communication des événements culturelle et trouve qu'il pourrait être intéressant que la communication des animations culturelles du territoire soit portée par la Communauté de communes.

Cécile DESPIS informe que la réflexion sera menée courant 2018 avec Laurie DUPRAT qui sera chargée, dans le cadre de son stage, de recenser et travailler sur la thématique de la communication des événements culturelles du territoire. De plus un travail sera mené avec le Service Communication de la Communauté de communes.

BUDGET - TOURISME

PREMIÈRE PROPOSITION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – SERVICE TOURISME 1/2

CHAP.	ARTICLE	MONTANT	DÉTAIL
011	60611 Eau et assainissement	600,00	Eau et assainissement BIT Cazères, Martres-Tolosane Rieumes
011	60612 Energie - Electricité	6 200,00	Electricité BIT Cazères (1 791,65 €) + Martres-Tolosane (3904,93 €) + gaz OT Martres (470,97 €)
011	60623 Alimentation	600,00	Pour commissions
011	60631 Fournitures d'entretien	4 000,00	BIT Cazères (1 200 €) + Martres (1 700 €) + Rieumes + Saint-Elix+ entretien jardin tourisme BIT Cazerès
011	60632 Fournitures petit équipement	1 500,00	Aménagement jardin (1 000 €) + petits travaux + rayonnage + gaine électrique, etc.+ cartes IGN (300 €)
011	611 Contrats de prestation de service	5 400,00	Abonnement alarme BIT Savès (2017 : 177,11 €) + entretien rideaux OT Martres (370 €) + vitres OT Martres (714 €) + entretien chemins de randonnée (2 x 2 000 € pour 2017 et 2018)
011	615221 Réparation bâtiments	5 000,00	Petites réparations sur bâtiments des OT
011	6156 Maintenance	4 700,00	(A CLARIFIER) CA 2017 + ascenseur OT Martres (2 175 €) + copieur Saint-Elix
011	6182 Documentation générale	300,00	Abonnement à Juritourisme (250 €/an) + achat publication diverses
011	6226 Honoraires	2 000,00	Convention avec les particuliers pour chemin de randonnée + éventuelle étude pour lac du Lherm (sécurité, assurance)

PREMIÈRE PROPOSITION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – SERVICE TOURISME 2/2

CHAP.	ARTICLE	MONTANT	DÉTAIL
011	6237 Publications	500,00	Prévision communication à l'attention de la population
011	6251 Voyages et déplacement	600,00	
011	6257 Réceptions	1 500,00	Inauguration ou autre
011	6262 Frais Telecom	2 380,00	Téléphone portable service tourisme+ ligne tél. et box PI Saint-Elix + téléphonie ascenseur BIT Martres (378,56 €) + ascenseur Maison du Tailleur?
011	62875 Remb aux cnes membres GFP	35 000,00	Remboursement à Martres pour frais Salon des Arts et du Feu (27 059 €) + 4 vacataires pour le BIT (4 915 €)
95	6574 Subventions de fonctionnement aux associations	331 000,00	Convention d'objectif OTI (300 874 €) + éventuelle subvention exceptionnelle, Les Fous du Bois

PREMIÈRE PROPOSITION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – SERVICE TOURISME

OPÉ.	ARTICLE	MONTANT	DÉTAIL
95	2128 Agencements & aménagements	84 000,00	Création chemins de randonnée (9 000 € en moyenne par chemin avec 4 000 € de signalétique et 3 000 € de travaux) + route D'Artagnan (10 000 €) + parcours Garonne (39 800 €)
95	2183 Matériel de bureau et informatique	1 300,00	Ordinateur portable
+ Recettes : 22 823,00 de DETR pour l'aménagement des chemins de randonnées (avril 2019)			

Suite à la présentation de la première proposition du budget tourisme, Mme AMIEL s'interroge sur la prise en charge financière de la création d'un point d'accueil tourisme au Fousseret. Les frais doivent-ils être pris en charge par la Communauté de communes ou par l'OTI ?

Cécile DESPIS informe que les frais liés au fonctionnement doivent-être pris en charge par l'Association OTI Cœur de Garonne et que les frais d'investissement doivent-être pris en charge par la collectivité. Cependant, à ce jour, la Communauté de communes n'a pas reçu de demande de la part de l'OTI concernant la création d'un point d'accueil au Fousseret.

Afin d'anticiper d'éventuelles démarches, Caroline BOUTONNET propose d'ajouter 5 000€ dans le budget afin de pouvoir pallier à ces frais (2 500€ dans le budget de fonctionnement et 2 500€ dans le budget investissement). La commission valide la proposition.

M. DEPRez propose d'attendre la restitution du diagnostic afin de voir si la création de nouveaux points d'accueil touristique sur le territoire est cohérente.

Mme DRIEF s'interroge par rapport aux imprévus : aucune ligne sur les budgets présentés n'est prévue. Caroline BOUTONNET précise qu'une ligne budgétaire est prévue dans le budget général de la collectivité.

7) QUESTION DIVERSES

→ Subventions aux associations

A ce jour :

- plus de 100 envois de dossiers par mails sur l'ensemble du territoire,
- information diffusée sur le site internet 3CG,
- 2 dossiers déposés,
- 10 associations rencontrées et 3 programmées,

Rappel :

- la limite des retours des dossiers de demande de subvention est prévue le 12 février 2018. Ce délai est un peu court car le règlement d'attribution des subventions culture n'a été communiqué que le 24 janvier 2018, le lendemain du Conseil communautaire.

Cécile DESPIS et Audrey BOSCHUNG proposent de reporter la date limite et demandent aux membres de la commission leurs avis.

Les membres acceptent de reporter la date limite et proposent d'accepter les dossiers de demande de subvention jusqu'au 26 février 2018, inclus.

→ Présentation association APA

Association créée en 1995, agréée « protection de l'environnement » et « jeunesse et éducation populaire »

Objectif: promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Partenariat par lequel la Communauté de Communes Cœur de Garonne peut :

- faire appel aux conseils techniques et au savoir-faire de l'association,
- aménager écologiquement les espaces verts et naturels,
- sensibiliser ses habitants,
- être assisté pour la bonne prise en compte du patrimoine arboré,
- participer à des formations sur la connaissance et la gestion des arbres (élus et agents).

Partenariat pour :

- **Une aide et conseil pour des aménagements et des plantations durables avec des essences locales**

Objectif : Aménager écologiquement les espaces verts et naturels avec des arbres et arbustes locaux.

Avec le **programme Plant'arbre**, APA propose une aide technique et financière à la plantation d'arbres et arbustes de pays dans les aménagements : haies champêtres, alignements, bosquets, vergers de variétés anciennes (conseils techniques, fourniture des plants et du paillage biodégradable, suivi des plantations).

- **Une éducation à l'environnement : accompagnement à la sensibilisation des enfants et des adultes**
 - sensibiliser **les habitants, le jeune public** au respect de l'arbre et de l'environnement : animations en milieu scolaire ou extra-scolaire ;
 - **sensibiliser le grand public** : tenues de stand, prêts d'exposition, animation de sorties Nature, de conférences, de réunions publiques et mise à disposition de dépliants, livrets, rédaction d'articles...
 - accompagnement et formation des animateurs, aide à la mise en place d'activités environnement.
- **Une assistance à la prise en compte du patrimoine arboré local**
 - une **assistance pour la prise en compte et la valorisation du patrimoine arboré** dans les nouveaux aménagements et les documents d'urbanisme (révision PLU, carte communale...).
 - une **assistance à la mise en place et la gestion de la Trame verte et bleue**. Etude paysagère, inventaire du patrimoine arboré remarquable, animation de réunions de concertation, propositions d'aménagements, **assistance pour la création de sentiers botaniques sur les arbres de pays**.
- **Formations professionnelles sur la connaissance des arbres et la gestion écologique des espaces verts**
 - organisme de formation agréé, l'association propose des **formations professionnelles à destination des élus et des agents communaux** : utilisation des arbres de pays, techniques de plantation et de paillage, gestion écologique des espaces verts, gestion différenciée...
 - Possibilité de mise en place de formations à la demande.

Qu'elle est la participation financière de la collectivité ?

- Le **programme de plantation d'arbres et de haies champêtres** est soutenu financièrement par le **Conseil Régional Occitanie dans le cadre de son action Fond Carbone**.
- L'association **déduit les subventions** perçues pour ce programme.
- En contrepartie, la collectivité (le planteur) s'engage à garder son linéaire d'arbres pour une durée d'au moins 15 ans. En cas de destruction ou arrachage volontaire, un montant égal à la valeur des fournitures devra être reversé à l'association.
- Lorsque **l'objet de la convention donne lieu à de la publicité**, la mention des partenaires ayant apporté leur soutien à la réalisation de la plantation apparaîtra sur les documents.
- La collectivité s'engage à adhérer à l'Association l'année de plantation et durant les 2 années de suivi : 400 €
- Conseil, plant, paillage, protection faune sauvage (si nécessaire), suivi, **2,70 € le mètre linéaire**.

→ **Présentation association Les Fous du Bois**

L'association les Fous du Bois a été créée en 2007. Elle est basée au Fousseret.

- Plantation d'arbres et de haies – ils sont partenaires de l'association arbres et paysages d'autan APA.
- Ateliers - Les ateliers, a vocation pédagogique, sont des journées ou des demi-journées que les bénévoles de l'association passent à produire et inventer des hôtels a insectes, des nichoirs et mangeoires à oiseaux ...
- Partenaire de la CCLT : création et entretien des chemins de randonnées du territoire CCLT. Convention qui leur allouait 2 000 € par an.

Proposition :

- Renouveler la convention de partenariat pour 2017. A noter, qu'ils n'ont pas été rémunérés et ont entretenu les chemins du territoire CCLT (2 000 €)

- Proposer une convention pour 2018 : entretien et création des chemins de randonnées pour le territoire Cœur de Garonne.

Après discussion les membres de la commission propose d'établir une convention avec l'Association « Les Fous du Bois » et propose de fixer le montant de la subvention à 6 000€ (4 000€ + 2 000€ en guide de remboursement du non-paiement pour l'année 2017).

Cécile DESPIS et Marie-Noëlle FONTBONNE informent que dans le cadre de la compétence « création et entretien des chemins de randonnées » un COPIL sera créé. Mme MENDONCA et Mme AMIEL souhaitent y participer.

Mme AMIEL informe qu'un projet de création d'un chemin de randonnée reliant le Fousseret/Saint-Elix à la Via Garona est en cours de réflexion.

→ **Le « Savestival »**

Le Concept :

- L'organisation de la manifestation est portée par plusieurs partenaires :
 - La communauté de communes
 - L'office de tourisme intercommunal
 - la Maison de la Terre
- Un dimanche soir pendant l'été dans une commune du territoire est organisé un concert (20h-22h) proposé par la Maison de la Terre.

Le but est d'associer les associations de la commune qui reçoit la manifestation afin qu'elles organisent la restauration et la buvette. Si cela n'est pas possible, la Maison de la Terre le fait.

Avant le concert, des animations peuvent être proposées : marché de producteurs locaux (OTI), rando-culturelle...

Proposition pour 2018 :

- Maintenir le festival et créer un comité de pilotage (COPIL) pour l'organiser
- **3 dates** : 1 par ancien territoire
- Festival **coordonné par le service Culture-Tourisme** : réalisation de la communication, choix du contenu des animations culturelles et patrimoniales,...
- **Partenaires** : Maison de la Terre (concerts et si besoin buvette et restauration) et OTI (promotion de l'évènement, connaissance du territoire)
- **Trouver un nouveau nom**

Les propositions présentées sont approuvées par les membres de la commission culture-tourisme et un COPIL sera constitué rapidement.

8) POINT AGENDA

- **Commission n°2 : lundi 12 mars 2018 à 18h (les subventions aux associations) et 19 mars si besoin**
- **Commission n°3 : lundi 9 avril 2018 à 18h**
- **Commission n°4 : lundi 4 juin 2018 à 18h**
- **Commission n°5 : lundi 2 juillet 2018 à 18h**

Les membres de la commission approuvent les propositions suivantes :

- **Visite des communes qui nous accueillent lors des commissions (avant la commission)**
- **Inviter un porteur de projet culturel et touristique en début de chaque commission** (15 mn de présentation et 15 mn d'échanges max.)
- **Restitution du Diagnostic Tourisme par CRP Consulting**
 - **Jeudi 8 février 2018** à 18h30 : membres fondateurs de l'OTI et le CA de l'OTI
 - **Mardi 13 février 2018** à 14h : pour le personnel de l'OTI

En raison des mauvaises conditions météorologiques du jeudi 8 février, ces réunions ont été annulées et reportées aux dates suivantes :

- **Jeudi 22 février 2018** à 18h30 : membres fondateurs de l'OTI et le CA de l'OTI
- **Jeudi 8 mars 2018** à 14h : pour le personnel de l'OTI

Le bilan du diagnostic sera transmis à tous les membres de la commission Culture-Tourisme.

→ **Petit-déjeuner-rencontre avec l'OTI Cœur de Garonne**

Afin de coordonner le travail de l'équipe du service Culture-Tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et de l'équipe de l'OTI Cœur de Garonne une rencontre a été organisée le **jeudi 8 février 2018** à 9h. Un compte-rendu de la rencontre et le support de présentation sera communiqué, pour information, aux membres de la commission Culture-Tourisme.

*** **